

COMMUNE DE GAMBSHEIM

**PROCES VERBAL n° 2 – ANNEE 2018
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 22 février 2018 à 20h

ORDRE DU JOUR

2018-02-22--AM012	Désignation du secrétaire de séance
2018-02-22--AM013	Informations administratives
2018-02-22--AM014	Approbation du procès-verbal n°1 du 18 janvier 2018
2018-02-22--AM015	Communauté de Communes du Pays Rhénan - Droit de préemption
2018-02-22--FIN016	Débat d'orientation budgétaire 2018
2018-02-22—FIN017	Travaux de reconstruction de l'école maternelle – Demande de subvention
2018-02-22--ENV018	Gravière VELTZ-VIX - Autorisation d'exploiter une carrière avec extension

Nombre de Conseillers élus :	27
Conseillers en fonction :	27
Conseillers présents :	22
Votes par procuration :	5
Absent excusé sans procuration	0

République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE GAMBSHEIM

PROCES VERBAL n° 2 – ANNEE 2018 des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 février 2018 à 20h

Sous la présidence de : M. Hubert HOFFMANN, Maire

Convocation des Conseillers Municipaux : 16 février 2018

Affichage :

Membres présents :

- Anne EICHWALD, Gabriel WOLFF, Marie-Claire LEISER, Martine HOMMEL, Marcel MICHEL, Joël HOCQUEL, Gérard SCHUSTER, Jean-Louis WEIDIG, Chantal ICHTERTZ, Sylvie DAUL, Cécile JUNG, Jeannot GABEL, Béatrice WURTZ, Carolle SENGER, Colette DIETRICH, Christine MAIRE, Florent DIETRICH, Pascal SIEFFERT, Pierre SCHNEIDER, Nicolas HENG, François HERTER.

Membres absents excusés avec procuration :

- Marie-Rose MUSSIG donne procuration à Anne EICHWALD
- Estelle LAMBERT donne procuration à Colette DIETRICH
- François VAUTRIN donne procuration à Gérard SCHUSTER
- David GEFFRE donne procuration à Gabriel WOLFF (jusqu'au point 2018-02-22—FIN017)
- Noémie BLAND donne procuration à Joël HOCQUEL.

2018-02-22--AM012 : Désignation du secrétaire de séance

Carolle SENGER est désignée comme secrétaire de séance.

2018-02-22 – AM013 : Informations administratives

Il est rendu compte des dernières réunions et manifestations :

- 25 janvier 2018 : Réception des Vœux du Nouvel An à l'EcRhin
- 29 janvier 2018 : Communauté de Communes du Pays Rhéna : Vœux au monde économique au Gabion à Drusenheim
- 2 février 2018 : fête annuelle du personnel
- 4 février 2018 : translation de la statue de sainte Brigide de Kildare depuis l'église Saint-Wendelin de La Wantzenau à l'église Saints-Nazaire-et-Celse de Gamsheim
- 5 février 2018 : remise des trophées "Qualité Accueil" à la Chambre des Commerces et de l'Industrie pour notamment Cadeau Romu et Coiffure Nuance (trophée Diamant) de Gamsheim
- 12 février 2018 : réunion de préparation du Forum des Associations du 24 juin prochain
- 13 février 2018 : Commissions réunies pour la préparation du débat d'orientation budgétaire
- 14 février 2018 : réunion Commission d'Etudes Plan Local d'Urbanisme (PLU) relative aux derniers éléments du PLU intercommunal
- 16 février 2018 : Conseil d'école du Groupe Scolaire III au Rhin

2018-02-22 – AM014 : Approbation du procès-verbal n° 1 de la séance du 18 janvier 2018

Le procès-verbal n° 1 est adopté,

à l'unanimité.

2018-02-22 – AM015 : Communauté de Communes du Pays Rhéna - Droit de préemption

Le Maire a proposé la renonciation à la préemption des biens ci-après à la Communauté de Communes du Pays Rhéna :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Type	Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en are	Adresse		
18/004	3	100/53	5,14	34 route Nationale	Maison	Consorts ADAM
18/005	16	(2)/11	2,71	12a rue des Orpailleurs	Terrain	M. Sylvain JARDOUX et Mme Natalia CHIBAEVA
18/006	16	(1)/11	3,43	12a rue des Orpailleurs	Terrain	M. Sylvain JARDOUX et Mme Natalia CHIBAEVA
18/007	12	219	0,23	Lieudit "Route d'Offendorf"	Terrain	Mme Lydie BRESTENBACH et Mme Sylvia KERN
18/008	16	542/11	3,7	Lotissement du Ried au Verger	Terrain	DELTAMENAGEMENT
18/009	12	(4)/21	4,13	Lieudit "Straeng"	Terrain	ALLOG Immobilier Sàrl
	43	357/18				
18/010	12	(9)/21 et 219	4,59	Lieudit "Straeng"	Terrain	ALLOG Immobilier Sàrl
18/011	16	539/11	3,63	Lotissement du Ried au Verger	Terrain	DELTAMENAGEMENT

2018-02-22 – FIN016 : Débat d'orientation budgétaire 2018

Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire, ce débat, non suivi de vote, donc sans caractère décisionnel, doit notamment permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations préfigurant les priorités à afficher dans le budget primitif et de s'exprimer sur la stratégie à adopter en fonction de la situation financière de la Commune.

La section de fonctionnement pour le budget primitif 2018 se monte à **3 790 000 €**. Ce budget primitif a été calculé sur la base des dépenses réelles de l'exercice précédent. Les possibilités d'autofinancement pour l'année 2018 sont estimées à **620 000 €**.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui se compose de la dotation forfaitaire et de la dotation rurale, a baissé de près de 58 % entre 2013 et 2017. En 2017 cette recette représentait 273 373 € et devrait rester stable en 2018.

En dépense obligatoire on retrouve pour un montant de 228 172 € en 2017, le versement du FNGIR (Fond National des Garanties Individuelles de Ressources) en faveur des Communes.

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2018 comportent un reste à réaliser 2017 pour un montant de **1 523 160 €** et des dépenses nouvelles qui ont été évaluées à **1 640 700 €** ce qui porte la section d'investissement à environ **4 430 000 €**. Ce total inclus le remboursement de l'emprunt en cours dont le remboursement du capital s'élève pour 2018 à **310 867 €** ainsi que le résultat reporté de 2017 qui présente un déficit de près de **904 000 €**. Ces chiffres seront réajustés après intégration de l'emprunt nécessaire au financement des investissements et qui s'élèvera entre 1 000 000 € et 1 500 000 €.

Le seul levier possible dans l'immédiat, pour augmenter les recettes de la commune, réside dans l'augmentation de la fiscalité locale pour l'année 2018, proposé de l'ordre de 2 %.

D'autres pistes de recettes ont été évoquées lors des Commissions Réunies dont notamment la mise en place de la TLPE (Taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures) envisageable pour l'année 2019 après délibération à prendre avant le 1^{er} juillet pour une mise en œuvre l'année suivante, ou la révision des taux d'abattement de la fiscalité locale et l'augmentation de la taxe sur l'électricité actuellement de 4%, recettes nouvelles également envisageables pour l'année 2019, après délibération à prendre avant le mois d'octobre pour une mise en œuvre l'année suivante.

Une réflexion sur la diminution des dépenses générales de fonctionnement a également été menée et notamment sur les économies d'énergie dont l'éclairage public et des économies dans l'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal prend connaissance des états analysés par la Commission Administrative, et les Commissions Réunies, et est informé des grandes tendances du Budget Primitif 2018 qui sera voté lors du prochain Conseil Municipal.

2018-02-22 – FIN017 : Travaux de reconstruction de l'école maternelle – Demande de subvention

Lors de sa séance du 28 janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'une nouvelle structure périscolaire et de reconstruction d'une nouvelle école maternelle "Le Verger" pour un coût total de travaux en phase Avant Projet Détaillé (APD) de 2 390 000 € H.T. (valeur janvier 2016).

Le coût total des travaux attribués par marchés s'élève à 2 601 800 € H.T. dont 1 087 209 € H.T. pour la démolition-reconstruction de l'école maternelle proprement dite.

Une aide financière du Conseil Départemental du Bas-Rhin à hauteur de 100 000 € peut être escomptée pour lesdits travaux de reconstruction de l'école maternelle au titre du Fonds de Solidarité Communale du contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord approuvé par le Conseil Municipal le 18 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le plan de financement tel que présenté ci-après :

			en € HT	Part pour la construction d'un nouveau périscolaire de 120 places		Part pour la reconstruction de l'école maternelle Le Verger	
				en %	en € HT	en %	en € HT
DEPENSES	Coût prévisionnel des travaux après appel d'offres		2 601 800,00 €	58%	1 514 591,00 €	42%	1 087 209,00 €
	M.O. et Frais divers		1 286 000,00 €	58%	748 600,00 €	42%	537 400,00 €
	Coût Total		3 887 800,00 €	58%	2 263 191,00 €	42%	1 624 609,00 €
RECETTES	Aide de l'Etat	D.E.T.R.2015	612 500,00 €	27%	612 500,00 €	0%	- €
	Aide du Conseil Départemental du Bas-Rhin	Contrat de territoire 2014-2016	93 100,00 €	4%	93 100,00 €	0%	- €
		Fonds de Solidarité Communale	100 000,00 €	0%	- €	6%	100 000,00 €
	Aide de la C.A.F.	Accueil Périsco (120 enf.)	360 000,00 €	16%	360 000,00 €	0%	- €
	CdC Pays Rhénan	Fonds de Concours	390 000,00 €	17%	390 000,00 €	0%	- €
	Financement communal		2 332 200,00 €	36%	807 591,00 €	94%	1 524 609,00 €
	Total des Recettes prévisionnelles			3 887 800,00 €	100%	2 263 191,00 €	100%

- **CHARGE** le Maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du Fonds de Solidarité Communale pour les travaux de reconstruction de l'école maternelle Le Verger,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions à intervenir.

2018-02-22 – ENV018 : Gravière VELTZ-VIX - Autorisation d'exploiter une carrière avec extension

Par arrêté en date du 29 décembre 2017, le Préfet du Bas-Rhin a autorisé la Sté VELTZ-VIX S.A.S. à exploiter une carrière, des installations de traitement des matériaux de carrières et une station de transit de produits minéraux situées à Gamsheim pour une durée de 30 années à compter de la notification dudit arrêté.

Le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce dossier le 1er juin 2017.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 autorisant la Sté VELTZ-VIX S.A.S. à exploiter une carrière, des installations de traitement des matériaux de carrières et une station de transit de produits minéraux situées à Gamsheim pour une durée de 30 années.

DIVERS

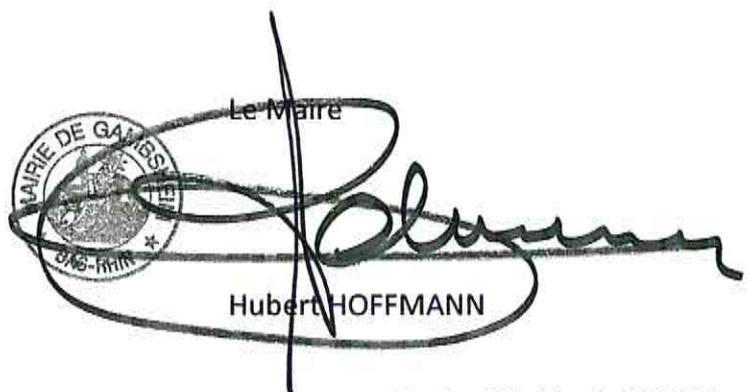
A l'initiative du Conseil Départemental, un point presse s'est tenu le 20 février 2018 dans le cadre du démarrage imminent des travaux sur le pont du Rhin. Les dispositifs mis en place pour faciliter le franchissement du Rhin ainsi que le planning du chantier y ont été présentés.

Les prochaines réunions et manifestations sont annoncées :

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :
 - Une réunion publique aura lieu au Pôle Culturel de Drusenheim le 28 février 2018
 - Une permanence se tiendra en Mairie de Gamsheim le 9 mars 2018 de 13h à 19h
- 13 mars 2018 : Commission Finances pour la préparation du budget primitif
- 16 mars 2018 : réunion "Résidence Séniors" à Offendorf : mise au point avec les Communes de Herrlisheim et Offendorf quant à l'avancement du projet
- 22 mars 2018 : Conseil Municipal
- 24 mars 2018 : Journée de l'Environnement / Nettoyage du ban communal.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire



Hubert HOFFMANN